



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 677

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement n° 677 intitulé : «*Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 698 650 \$*».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, le 23 avril 2018, et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 mai 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 mai 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier